



GMHL

GROUPE MAMMALOGIQUE
ET HERPÉTOLOGIQUE
DU LIMOUSIN



LA MÉDIATION FAUNE SAUVAGE

Rapport d'activité 2018

Décembre 2018

Étude réalisée grâce aux financements de :



Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin

ZA du Moulin Cheyroux 87700 AIXE-SUR-VIENNE
05 55 32 43 73 - gmhl@gmhl.asso.fr - gmhl.asso.fr

Images de couverture :

Colonie de Grand murin (*Myotis myotis*) découverte lors d'une visite de MFS – Antoine ROCHE ;

Bâche suspendue servant à protéger les biens et personnes des salissures produites par une colonie de chauves-souris – Antoine ROCHE ;

Vipère aspic (*Vipera aspis*) découverte immature dans un tas de bois – Guy LABIDOIRE.

Rédaction : Antoine ROCHE

SOMMAIRE

Sommaire	1
Introduction.....	2
I. LES ACTIONS MFS EN 2018.....	3
A. Veille téléphonique	3
B. Sensibilisation.....	9
C. Co-construction du réseau national de médiation faune sauvage	10
Annexes	10

INTRODUCTION

En 2007, le GMHL a alerté les collectivités territoriales du Limousin sur le besoin et l'urgence de remettre en place une action visant à régler les problèmes de médiation avec la faune sauvage de proximité. Différentes structures, conscientes du besoin et de l'ampleur de la demande, ont répondu favorablement à cette sollicitation. Ainsi la Direction Régionale de l'Environnement du Limousin, le Conseil Régional du Limousin puis les Conseils Départementaux de la Corrèze et de la Haute-Vienne ont su faire confiance au G.M.H.L pour prendre en charge les actions de médiation relatives à la cohabitation avec la faune sauvage et ce, vis à vis des espèces pour lesquelles il est compétent (mammifères, reptiles et amphibiens).

Pour la 5^{ème} année consécutive, la médiation concernant les oiseaux a été confiée à la LPO et SOS Faune en tant que prestataires (cf. rapports d'activités joints).

Cette action connaît un succès de plus en plus important depuis sa mise en place, les appels et les sollicitations concernant la faune sauvage sont de plus en plus nombreux.

Les actions du médiateur, telles qu'elles ont été définies lors des demandes de subventions, consistent à :

- écouter et conseiller la population sur la faune sauvage et les désagréments qu'elle peut occasionner ;
- acheter du petit matériel dans certains cas et pour certains travaux (planches, briques, tuiles, etc.) d'aménagements dans l'objectif d'atténuer les nuisances ;
- élaborer un document de sensibilisation auprès du grand public sur la faune sauvage de proximité afin de mieux faire connaître et faire comprendre les besoins des espèces et leur utilisation de nos bâtiments ;
- mener des actions de communication et de concertation avec les structures de l'aménagement du territoire et avec les acteurs socio-professionnels pour favoriser les niches écologiques de certaines espèces et penser les éventuels problèmes ;
- évaluer l'impact des activités humaines sur la faune sauvage et proposer des mesures d'évitement, de réduction et/ou de compensation.

Grâce à toutes ces actions, le médiateur faune sauvage (MFS) permet de mieux faire connaître ces espèces et de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'actions concrètes de conservation. L'ensemble de ces objectifs convergent vers une meilleure harmonie «Homme-Environnement» et une meilleure valorisation du patrimoine naturel qui est, rappelons-le, l'un des principaux atouts de notre région.

I. LES ACTIONS MFS EN 2018

A. Veille téléphonique

1. Objectif :

Réponse aux personnes confrontées à des problèmes de cohabitation avec la faune sauvage ; déplacements auprès des personnes qui subissent certaines nuisances et qui demandent des conseils en aménagement pour les atténuer ; réponses à des questions traitant des reptiles, mammifères et amphibiens ; convention de préservation des colonies de chauves-souris.

2. Actions réalisées :

Actions réalisées toute l'année. Le GMHL recense 110 contacts au 19 décembre 2018, donc 7 de plus qu'en 2017. Ce chiffre augmente nettement depuis 2014 (Figure 1). L'origine de cette augmentation est multifactorielle :

- Accroissement du nombre d'utilisateurs d'internet ;
- Les plaquettes et autres support de communication émis par le GMHL, SOS Faune Sauvage et la LPO participent de l'augmentation de leur visibilité par le public ;
- Comme les dernières années, la canicule de mai a poussé un certain nombre de serpents à rechercher la fraîcheur des habitations ;
- La forte chaleur incite également les chiroptères à se déplacer d'avantage dans les parties basses des cloisons (repli thermique) et donc plus près des pièces occupées. Cela accroît donc les risques de rencontres, ainsi que les bruits entendus au travers des cloisons ;
- Il existe aussi des variables aléatoires : probabilités de rencontres, acceptation de la cohabitation changeant selon les personnes, etc.

L'augmentation par rapport à l'année précédente est modérée car il y avait aussi eu une canicule. Le pic observé en 2012 est dû aux relances systématiques faites lors du stage de Lucie Dufay, plus l'effet « canicule » (cf. 4. Répartition temporelle des communications).

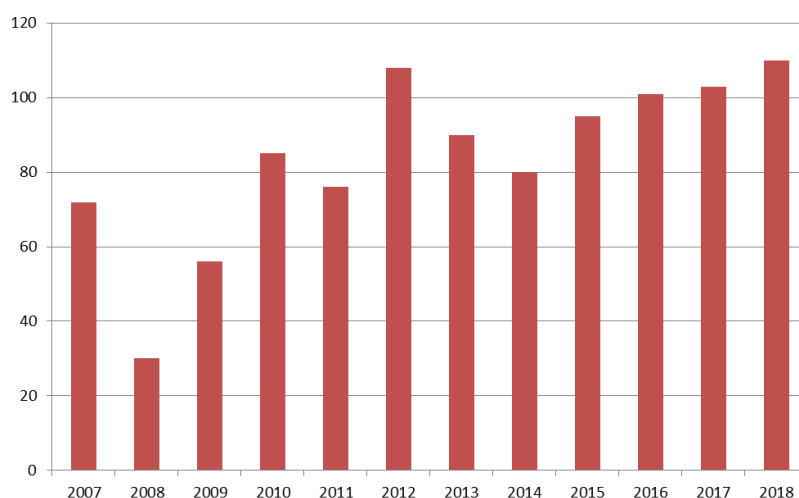


Figure 1 : nombre d'appels MFS par année civile -GMHL 2018

3. Localisation des appels

Plus de la moitié des appels (57%) proviennent de la Haute-Vienne, comme les années précédente. La Corrèze représente 24% des appels et la Creuse 19%. Ces chiffres sont très proches de ceux des années antérieures.

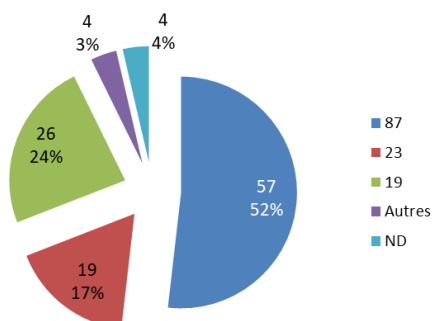


Figure 2 : Répartition des appels reçus pour la MFS selon les départements -GMHL 2018

4. Espèces concernées par les appels

- **Chiroptères** : les chauves-souris représentent toujours la majorité des appels (57%) (cf. Figure 4). Le groupe d'espèces le plus fréquemment trouvé est celui des espèces de fissures (appelées « fissuricoles ») dont les pipistrelles et sérotines sont celles qui posent le plus de difficulté à traiter puisqu'elles ont une grande capacité à occuper les endroits les plus inaccessibles. De plus, les sérotines cumulent ce « défaut » avec le fait que leur relative grande taille provoque des nuisances plus importantes que les pipistrelles : bruits causés par les déplacements dans les cloisons ainsi que les cris, salissures et odeurs.

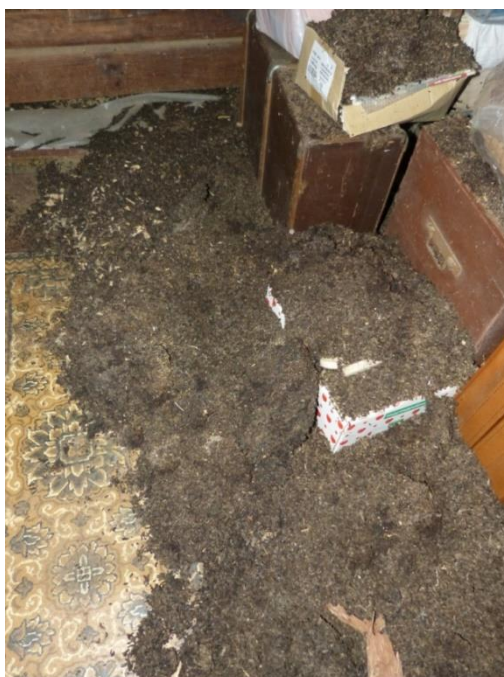


Figure 3 : Un exemple de grenier de particuliers dans lequel le guano de chauves-souris pose un sérieux problème. Ce sont environ 8 ans d'accumulation qui ont produit ce résultat. Une bâche fixée vers 2010 a cédé sous le poids. En 2018, le GMHL s'est rendu sur place pour nettoyer, et fixer un nouveau dispositif qu'il faudra vidanger plus régulièrement.

- **Serpents** : les serpents sont la deuxième cause la plus fréquente d'appels. Leur très mauvaise réputation suscite peur excessive, phobie et donc des questionnements à minima, voire un souhait de les chasser.

- **Rongeurs** : les appels concernant les loirs (12) sont encore en augmentation notable par rapport aux années précédentes, même si cela n'est pas forcément validé statistiquement.

Le cumul des situations où des rongeurs sont concernés représente 19 cas, ce qui est notablement plus important que les années antérieures. L'explication n'en est pas connue. Voici deux hypothèses : soit le site du GMHL est mieux référencé sur les moteurs de recherche pour les problématiques dues aux rongeurs, soit les la douceur des derniers hivers permet un accroissement des effectifs de loirs.

- **Amphibiens** : 4 cas concernent cette classe de vertébrés. Ces cas sont souvent difficiles à résoudre puisque cela est compliqué par des problèmes de voisinage qui dépassent largement les compétences du médiateur associatif. De plus, s'agissant généralement d'espèces protégées, il est interdit de supprimer le point d'eau sciemment ou de le rendre écologiquement non fonctionnel.

- **Mustélidés** : En 2018, la fouine a provoqué 4 appels en 2018, souvent pour des problèmes de dégradation de l'isolation des combles et de bruits. Étrangement, il n'y a eu aucun cas de cohabitation difficile avec le Blaireau européen signalé cette année.

- **Tortues** : Ce ne sont évidemment pas des problèmes de cohabitation qui amènent le public à nous appeler pour des tortues, mais des signalements d'espèces soient invasives avec demande de la pertinence de gérer ou non l'espèce, soit protégées. Dans ce cas, ce sont des rapatriements vers des structures ayant les autorisations de détention qui sont organisés.

Les autres sujets sont anecdotiques en 2018 (hérisson, taupes, fourmis).

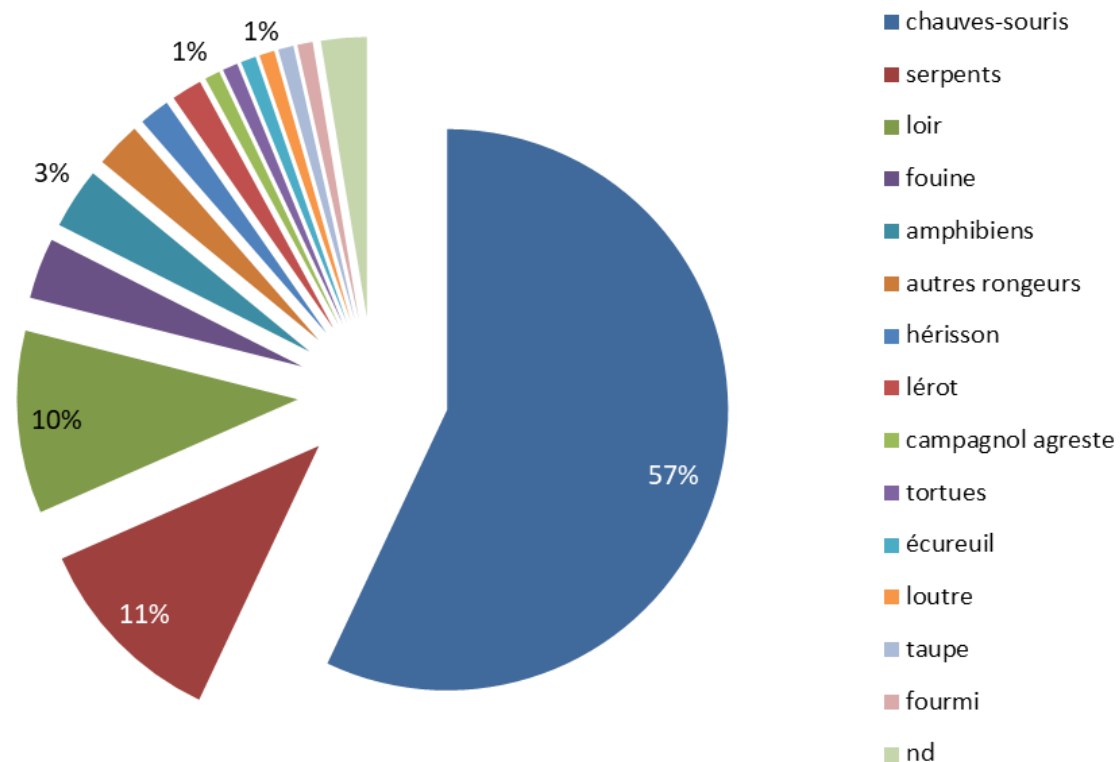


Figure 4 : Répartition des appels reçus en fonction des espèces - GMHL 2018

5. Origine de l'information

La plupart des appelants par téléphone ne nous communiquent pas par quel moyen ils ont eu connaissance de notre action (73 cas soit 66%). Aussi, nous ne demandons pas forcément, pour ne pas alourdir inutilement la conversation afin qu'ils retiennent surtout les messages influençant la conservation des animaux faisant l'objet de leur demande.

Concernant les contacts dont nous connaissons l'origine (Figure 5), comme les années précédentes, de nombreux appels transitent encore par le centre nature La Loutre (LNE), structure à l'origine de la MFS en Limousin (24%). Le site internet du GMHL est toujours une source d'appels importante puisqu'il dirige 13% des appels.

Mais cette année, le bouche à oreille (adhérents, ancien appelant) dépasse ces 2 sources de contacts avec 27% des appels. Les partenaires du GMHL (ONCFS, associations homologues hors Limousin, CPIE, communes...) orientent efficacement les appels reçus.

Les communes sont régulièrement sollicitées par des particuliers rencontrant des problématiques de faune sauvage sous leur toit. Puisque le GMHL adresse ses supports de communication à toutes les communes limousines, une partie des mairies redirige les appelants vers le GMHL et ses prestataires en matière de MFS.

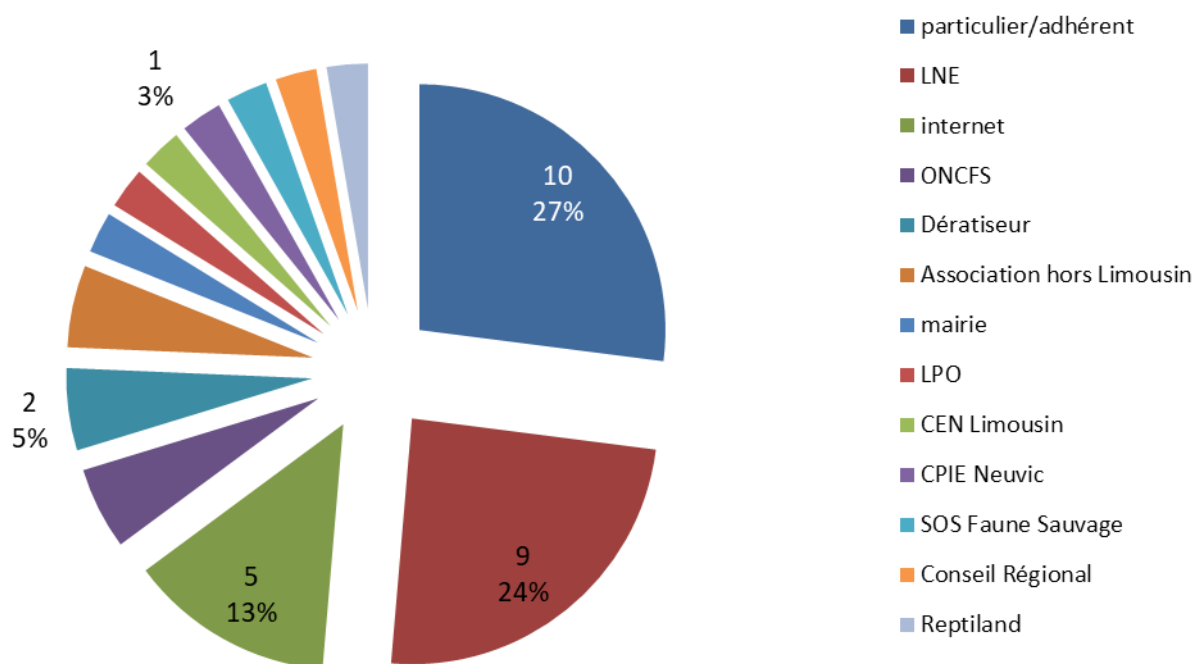


Figure 5 : Répartition des appels reçus en fonction de l'origine de l'information - GMHL 2018

Comme les années passées, la très grande majorité des communications sont réalisées via le téléphone en 2018 (91% des cas) (Figure 6).

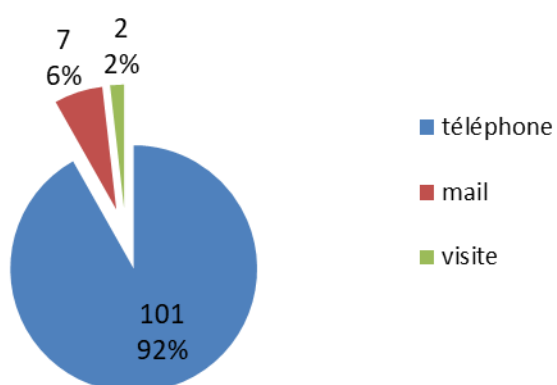


Figure 6 : Répartition des appels reçus en fonction du moyen de communication - GMHL 2018

6. Répartition temporelle des communications

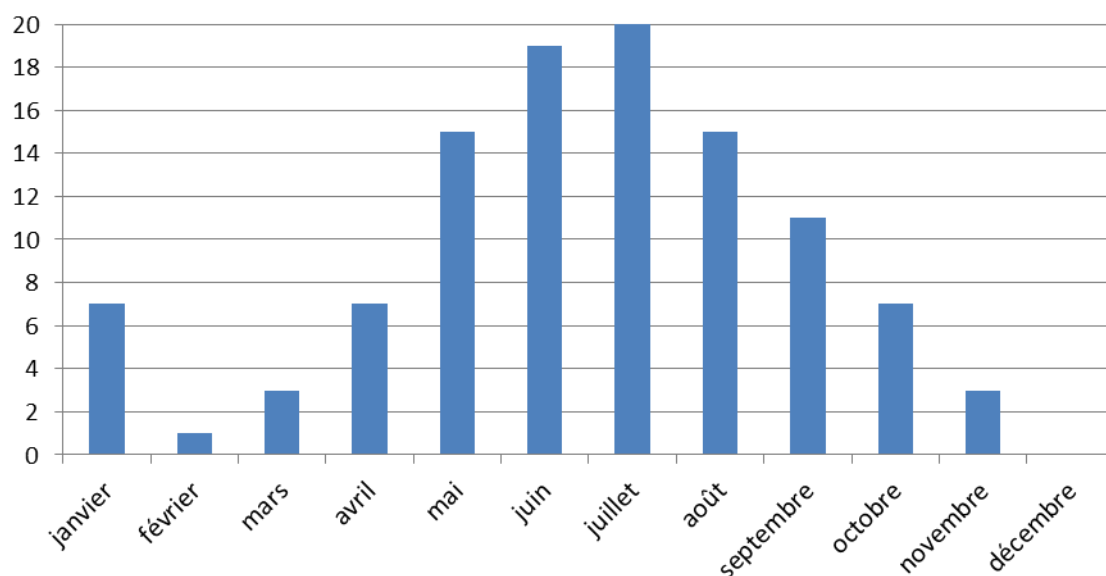


Figure 7 : Répartition des appels reçus tout au long de l'année, en pourcentage - GMHL 2018

Comme les années précédentes et comme dans toutes les régions où existe un « SOS Chauves-Souris », le nombre d'appels augmente dès le mois d'avril, ce qui correspond à l'arrivée des chauves-souris dans les colonies de reproduction. Le pic de médiation survient en été (pleine période d'activité des animaux) jusqu'au milieu de l'automne (déplacement des chauves-souris et des reptiles vers les zones d'hibernation) (Figure 7).

Entre 2007 à 2018, le nombre annuel moyen d'appels est de 83,3. Le nombre d'appels annuel augmente légèrement. Toutefois, lors des années de canicules, les demandes sont plus nombreuses (Figure 1).

Sur les 110 cas traités en 2018, 17 visites à domicile ont été effectuées car nécessaires. Durant l'année 2018, il n'y a eu aucun aménagement financé dans le cadre de l'activité de MFS.

7. Attitude des appelants

L'attitude des appelants est déterminante dans le déroulement d'une médiation. Régulièrement confondue avec un service de dératisation, la médiation cherche avant tout à concilier la présence des animaux avec la vie des humains de manière plus harmonieuse. Une coopération des appelants est alors impérative.

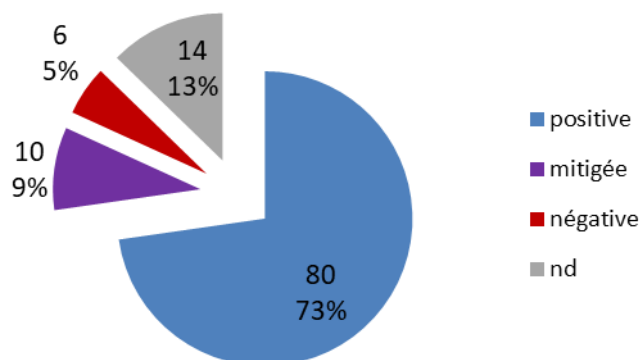


Figure 8 : Attitude des appelants - GMHL 2018

Dans 13% des cas, nous ne pouvions pas rigoureusement évaluer le niveau d'implication des requérants, et la confiance à apporter à leurs propos, puisqu'il s'agissait de 3/4 des personnes contactant le MFS présentent une attitude positive : ils souhaitent conserver les animaux en aménageant les parties occupées, ou les faire fuir sans les blesser, etc.

Environ 9% des requérants souhaitent que les animaux s'en aillent définitivement et ne sont pas totalement enclins à faire des efforts afin de régler leur problème de cohabitation.

Seulement 5% posent de réels problèmes (comportement agressif, menace de tuer les animaux) et ne peut pas être aidé, faute de coopération. Ces personnes désirent parfois des dédommagements financiers car ils estiment avoir subi un préjudice dû à une espèce protégée (les associations sont alors désignées comme responsables des dégâts) ou ne comprennent pas qu'il est interdit de déplacer des espèces protégées (l'humain ayant priorité). Il est à prévoir que les services de l'Etat appuient l'action du médiateur : rappels à la loi par courrier ou visite sur place, etc.

B. Sensibilisation

1. Objectif :

Sensibiliser la population sur les espèces menacées et le rôle de chacun dans leur préservation.

2. Actions réalisées :

- Participation à des manifestations publiques (Fête de la Nature, Quinzaine de la Biodiversité, fête des Croqueurs de Pommes...).
- Organisation de conférences sur l'anticipation du retour du Loup gris en Limousin
- Animations grand public sur les chauves-souris
- Interview presse : Populaire du Centre du 24/05/2018.

C. Co-construction du réseau national de médiation faune sauvage

Cette démarche a été initiée lors des Rencontres nationales de la Médiation Faune Sauvage organisées par nos associations en décembre 2017.

Le **compte rendu** de ces 2 journées et demie a été produit en 2018 et est **joint au présent rapport**. Les 14 diaporamas correspondants seront mis en ligne sur une plateforme d'échange de documents lorsqu'elle sera lancée début 2019.

Afin de maintenir la dynamique insufflée par les dernières rencontres qui ont emporté un franc succès, les participants au groupe de travail, dont le GMHL est coordinateur, ont pour mission de poser les fondations d'un véritable et légitime réseau national des médiateurs faune sauvage.

Un **listing de 52 structures** pratiquant la MFS ou souhaitant développer cette activité a déjà été créé.

La plateforme de partage de documents Dropbox n'est pas encore totalement opérationnelle. Une arborescence et des règles d'utilisation ont été établies au sein du groupe de travail.

La **Dropbox** sera lancée de façon concomitante à un **forum** destiné aux médiateurs afin que chacun puisse s'appuyer sur un réseau, sur des expériences, des savoir-faire différents, l'entraide étant le maître-mot.

La démarche de création de ce réseau national de médiateurs faune sauvage a été **présentée** lors des **rencontres nationales chauves-souris** de la SFEPM (mars 2018), sous forme d'une saynète. Nous avons fait une mise en scène dans laquelle un médiateur se sent isolé et démuni face à un cas compliqué. Un autre médiateur lui explique qu'un réseau d'entre aide est en train de voir le jour, et qu'il est possible de demander conseil ou de trouver des informations issues de retours d'expériences. Notre démarche a reçu un accueil favorable de la part des nombreux mammalogistes présents car cela correspond à un **réel besoin** pour les médiateurs de France et de Navarre.

ANNEXES

Annexe 1 : Rapport d'activité MFS Oiseaux 2018 de SOS Faune Sauvage

Annexe 2 : Rapport d'activité MFS Oiseaux 2018 de la LPO Limousin



RAPPORT MEDIATION FAUNE SAUVAGE 2018

SOS FAUNE SAUVAGE

Le contexte

Depuis 2008 le Centre est régulièrement contacté par des particuliers pour des conseils, des informations, quant à la cohabitation « homme –faune sauvage » et le nombre d'appels ne cesse d'augmenter.

D'une cinquantaine les premières années le Centre gère aujourd'hui plus d'une centaine d'appels par an avec des problématiques de plus en plus variées.

Notre but, à notre échelle, est de préserver des espèces fragilisées par l'activité humaine. Pour atteindre nos objectifs, soigner les animaux ne suffit pas. La médiation nous démontre qu'il faut aussi s'adresser à l'homme, l'informer, et lui proposer des solutions adéquates.

L'objectif du Centre est alors de conseiller et/ou de proposer des mesures favorisant la cohabitation afin d'éviter la destruction d'espèces protégées.

Pour répondre au mieux aux sollicitations le Centre a mis en place un axe médiation faune sauvage. L'objectif est d'amorcer un dialogue, d'apporter des réponses ou des alternatives aux problèmes de cohabitation rencontrés par les particuliers.



Les motifs d'appel

Les nuisances :

De nombreux particuliers sont incommodés par les nuisances occasionnées par les oiseaux occupant les toitures et les bâtiments annexes de leurs habitations. Des gênes sonores, visuelles, olfactives, ainsi que l'entretien lié aux salissures des oiseaux.

Les destructions volontaires des individus/nids :

Il est fréquent de recevoir des appels concernant les autorisations à obtenir ou les démarches à suivre pour détruire les nids et/ou les espèces présentes dans les nids.

Les déplacements de nids :

De nombreux appelant souhaitent déplacer les nids de oiseaux, et ceux pour diverses raisons : nuisances, travaux, présence de prédateurs...

Les aménagements :

Des appels concernant l'aménagement des combles/ bâtiments/espaces verts pour maintenir et aider des populations existantes. Des questions sur des aménagements à mettre en place pour minimiser les pièges (choc vitre, oiseau coincé dans les cheminées...). Mais aussi des appels pour pallier les destructions occasionnées par des travaux de rénovation ou de jardinage.

Les zoonoses :

Le centre doit gérer de nombreux autres appels relatifs aux zoonoses, touchant aussi bien les oiseaux que les mammifères (tuberculose bovine).

Les activités liées à la chasse et au piégeage :

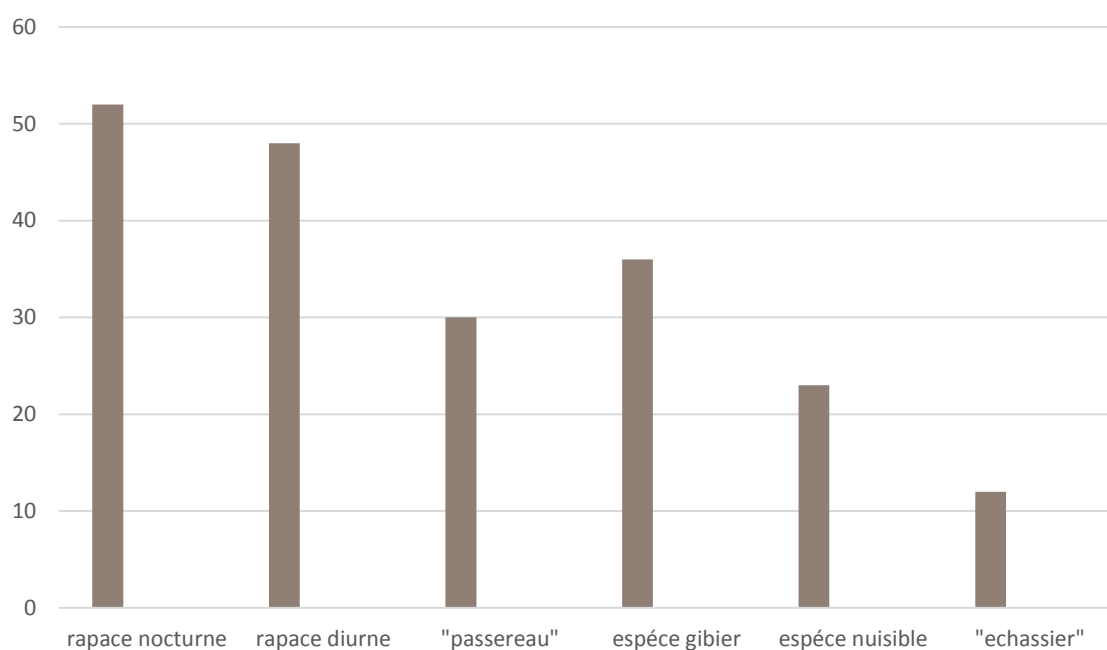
De nombreux particuliers s'interrogent sur les espèces considérées gibiers et/ou nuisibles, sur la législation liée à ces activités, mais également sur la présence d'oiseaux dans les pièges. Ces questionnements sont de plus en plus fréquents.



Les espèces concernées

La majorité des appels concerne les rapaces nocturnes, qui représentent le plus de « nuisances » en raison de leur comportement anthropophiles.

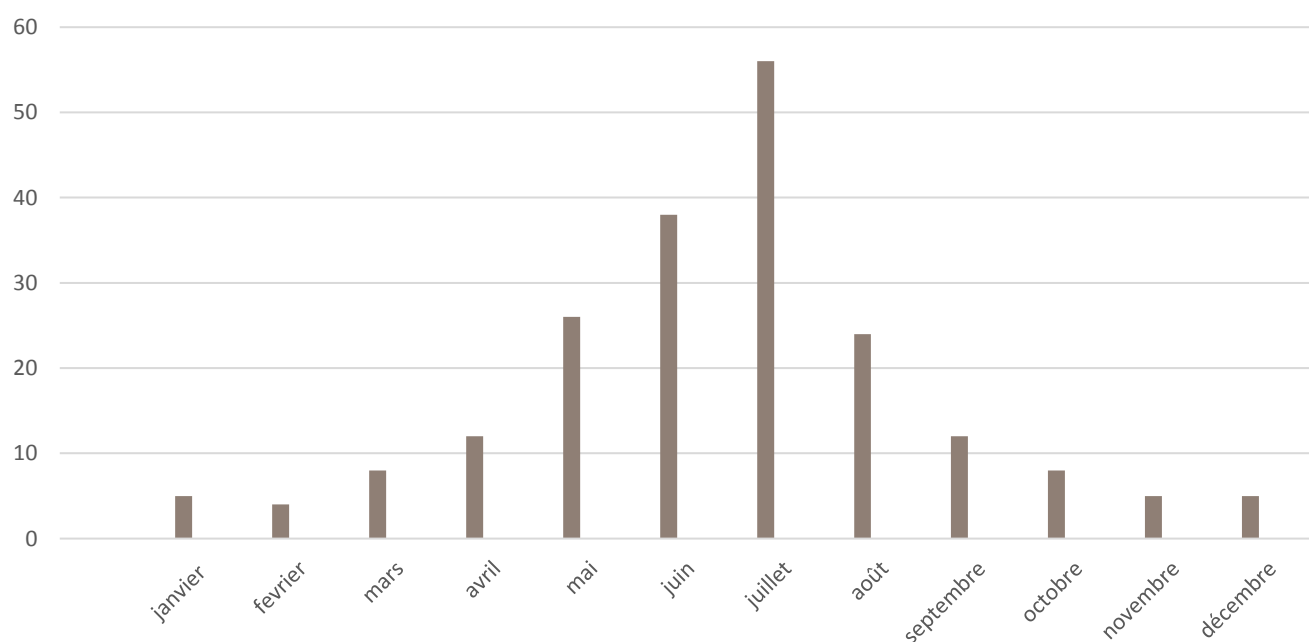
Nombre d'appels par individus/groupe d'individus



La médiation par téléphone/mail

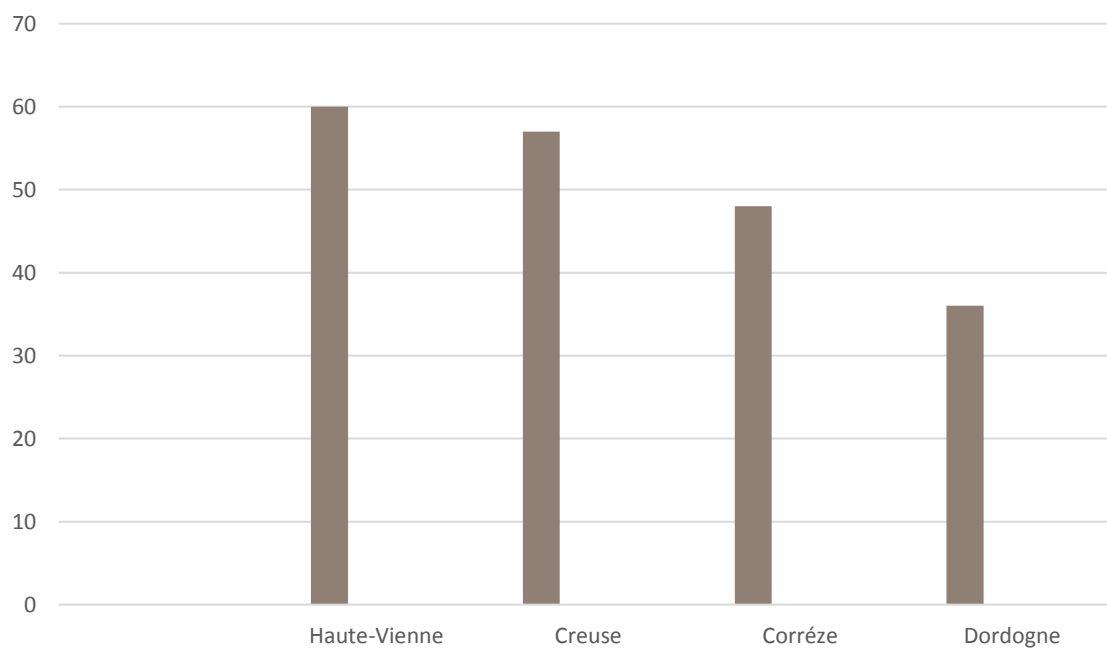
En 2018 le centre a reçu 12 mails, et 189 appels.

Nombre d'appels/mails reçus par mois



La répartition géographique des appels/mails

Nombre d'appels/mails reçus par départements sur la région Nouvelle Aquitaine



Les déplacements sur site

Lorsque que le contact téléphonique ne suffit pas (incompréhension, difficulté pour les personnes d'effectuer des actions, attitude menaçante envers les oiseaux...) le Centre peut intervenir intervient sur site.

Des bénévoles repartis sur la région sont envoyés sur place pour évaluer et/ou de clarifier la situation.

Si la présence des bénévoles ne suffit pas (attitude menaçante envers les bénévoles/oiseaux, destruction des oiseaux...) la capitale peut alors se rendre sur place, accompagnée si besoin des agents de l'ONCFS.

Cette année le Centre a réalisé 12 déplacements.



Les retours des appelants

32 appelants nous ont recontactés pour nous informer que les solutions proposées ont fonctionnées. 5 nous ont recontactés pour nous signaler qu'ils avaient dû trouver une alternative aux solutions proposées.

Ces retours proviennent de personnes dont la démarche originelle est l'aide aux oiseaux mais également de particuliers désireux au départ de les déloger. En effet cette attitude est d'avantage due à une méconnaissance des oiseaux qu'à une réelle volonté de les déloger. Après de nombreux échanges certains particuliers modifient leur comportement.

Nous ne sommes pas en mesure de recontacter tous les appelants. Seules les personnes susceptibles d'exécuter des actes de destructions sont recontactées par le Centre.





AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
LIMOUSIN

MEDIATION FAUNE SAUVAGE

« OISEAUX »



Grand Corbeau (Aurélien AUDEVARD©)
Pigeon biset (Aurélien AUDEVARD ©)

Corneille noire (cliché Aurélien AUDEVARD©)
Effraie des clochers (cliché Patrice OUVARD©)

Rapport d'activité 2018

LPO Limousin

ZA du Moulin Cheyroux • 87 700 AIXE-SUR-VIENNE
Tél. 05 55 32 20 23 • www.lpo.fr • limousin@lpo.fr


BirdLife
INTERNATIONAL
LPO France Partenaire officiel

Le principal objectif du travail de médiateur faune sauvage consiste à trouver des solutions de cohabitation entre l'homme et la faune sauvage, et donc les oiseaux pour ce qui nous concerne.

Après une écoute attentive et parfois un ou plusieurs déplacements, nous recherchons des solutions, des conseils adaptés à la fois au problème rencontré et à la conservation des populations d'oiseaux sauvage.

1. Médiation téléphonique

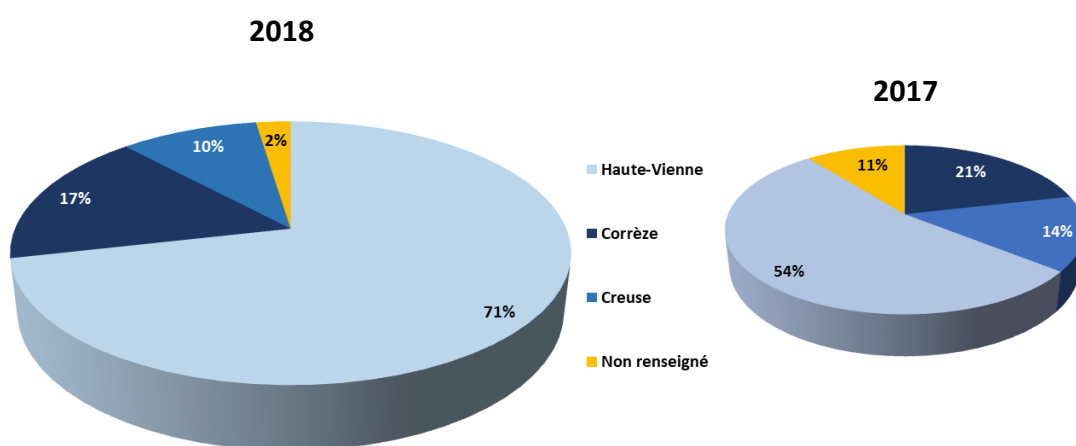
Ce volet de la Médiation Faune Sauvage consiste à apporter des réponses aux personnes confrontées à des problèmes de cohabitation avec les oiseaux (bruits, déjections, dégâts...).

La majorité des appels est issue de la Haute Vienne et représente 71 % (contre 54% en 2017). Les appels en provenance de la Corrèze et de la Creuse quant à eux, représentent respectivement 17 % et 10%.

Plus d'une trentaine d'appels ont été recensés. Le traitement de ces appels équivaut à 1 journée et demie de travail.

Mais, nous constatons que de très nombreux appels ne sont pas pris en comptes dans nos calculs et concernent pourtant de la médiation : il s'agit des appels concernant des oiseaux en détresse (une vingtaine d'appels cette année), des demandes d'informations sur les oiseaux, leurs biologies,...afin d'améliorer leur accueil dans les jardins (nichoirs, mangeoires,...) pour une quinzaine d'appel.

Aussi, nous estimons le temps passé à la médiation téléphonique à l'équivalent de 2 journées de travail.

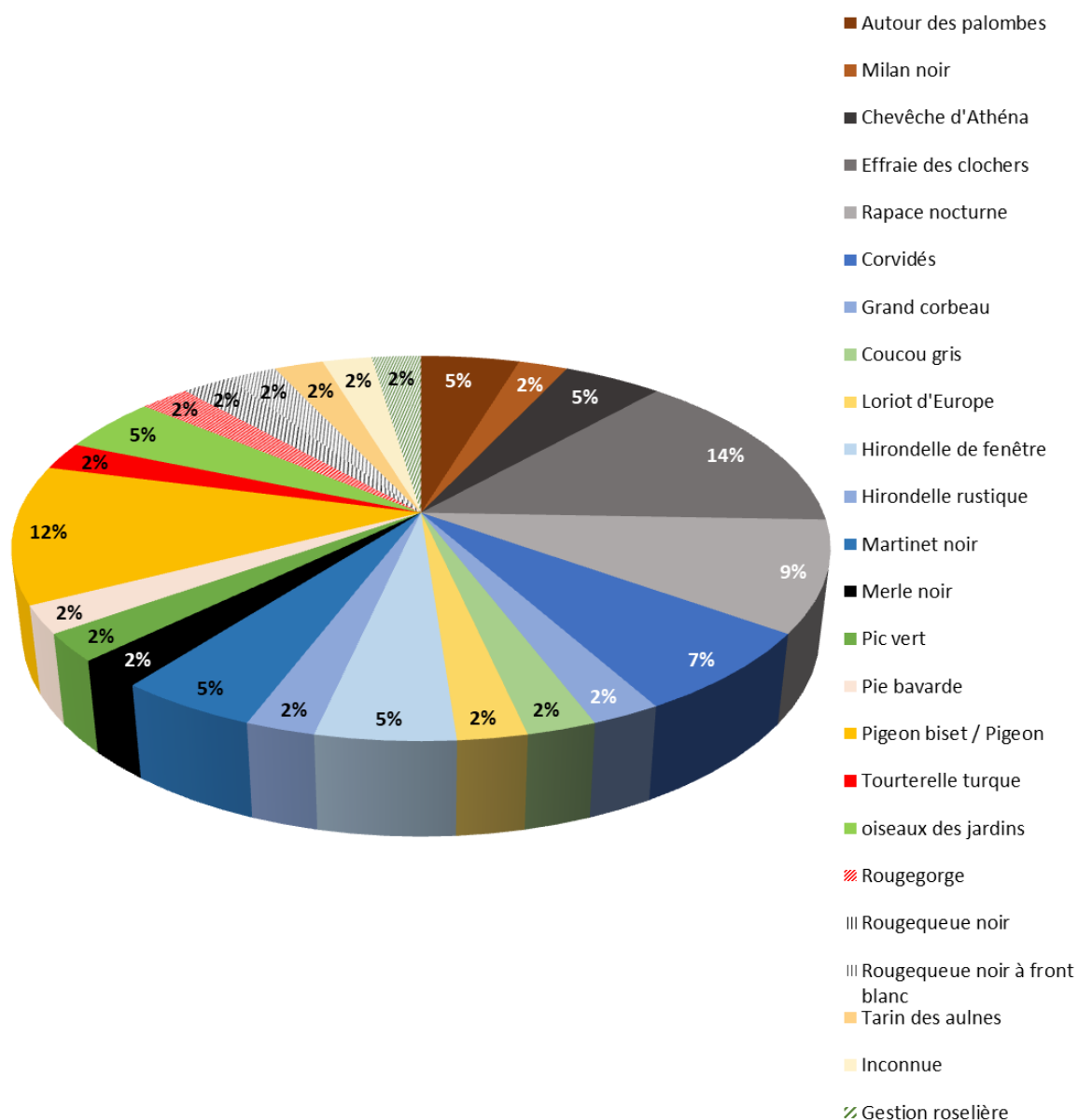


Graphique de répartition géographique des appels et interventions MFS « Oiseaux » en 2018 et 2017

1.1 Les espèces traitées

Une vingtaine d'espèces identifiées ont fait l'objet d'au moins un appel en 2018, parfois il s'agit de groupes d'espèces pour lesquels les gens appellent (Corvidés, rapaces nocturnes) parfois l'espèce n'est pas identifiée (ni par les appelants, ni par la LPO).

Parmi la vingtaine d'espèces concernées, les espèces pour lesquelles les appels ont été les plus fréquents, sont l'Effraie des clochers (avec 14% des appels, contre 12% en 2017) et les rapaces nocturnes non identifiés avec 9%. A eux seuls, les rapaces nocturnes (Effraie des cloches, Chevêche d'Athéna et autres non identifiés) représentent 28% des appels.



1.2 Objet des appels

Cette année près des trois quarts des appels concernaient des problèmes de cohabitation liée à la reproduction des espèces (l'année passée en 2017, cela représentait les deux-tiers des appels), le reste des appels concernant des problèmes de salissures/déjections, prédation,...en dehors de la période de reproduction.

Plus en détail, nous avons rencontré comme problème : des dérangements par le bruit du à la présence de Chevêche d'Athéna ou d'Effraie des clochers (adultes et jeunes), de salissures et de dégradation à l'intérieur de bâtiments (Chouettes, Hirondelle rustique) et à l'extérieur sur les toits et façade (Hirondelle de fenêtre, Pics, Pigeons), mais également des soucis de prédation (Autour des palombes, Grand Corbeau).

2. Déplacements

Dans le cadre de la médiation, en compléments des appels reçus, peu de déplacements ont été nécessaires. Sur les 43 appels reçus, seul 10 déplacements cette année.

1 déplacement à Peyrat-de-Bellac (pour des Hirondelles de fenêtre installées sur la façade d'une habitation, avec problème de nuisance dû aux fientes).

3 déplacements à Bellac pour des problèmes de cohabitation avec des corvidés (un déplacement pour rencontrer la mairie, un déplacement pour comptage des colonies, un déplacement pour rencontre avec la presse dans un contexte de destruction par tir mis en place par la mairie et la sous-préfecture)

1 déplacement à Condat-sur-Vienne pour rendre compte de nos résultats dans le cadre d'un projet sur carrière accueillant du Faucon pèlerin

1 déplacement à Ambazac pour un problème de cohabitation avec une couple d'Effraie des clochers (proposition de neutraliser les entrées et de pose de nichoir)

1 déplacement à Aixe-sur-Vienne pour des problèmes de cohabitation avec des Rougequeue noir nicheur sur des rebords de fenêtres

1 déplacement à Pierre-Buffière sur un chantier pour récupérer des jeunes Martinet noir et conseils à l'entreprise intervenant

1 déplacement au Vigen pour récupérer une Tourterelle turque et conseils aux propriétaires

1 déplacement à Coussac Bonneval pour des problèmes de prédation sur Poule pondeuse en plein air par un Autour des palombes (visite + conseils à l'exploitant)

Nous estimons le temps passé équivalent à 3 jours de travail.

3. Elaboration des dossiers de réponse

Cette année aucun dossier papier n'a dû être rédigé.

Nous avons toutefois dû passer du temps pour de la recherche bibliographique afin de répondre au mieux aux problèmes rencontrés cette année, et donner les meilleures réponses aux public sollicitant notre aide, notamment sur les dossiers Corvidés de Bellac, Faucon pèlerin de Condat et Autour des palombes de Coussac.

4. Organisation et participation aux journées de formation « bénévole »

Ce travail, toujours en cours à l'heure actuelle au sein de la Délégation Territoriale LPO Limousin, a été initié en 2018 par l'équipe salariée auprès des bénévoles potentiellement intervenants sur certaines missions où lors de certaines phases de médiation faune sauvage. Les objectifs de ses journées pour les bénévoles de la LPO Limousin étaient de leur apporter quelques éléments pour :

- 1/ Appréhender le « concept » de la nature (lien entre homme/nature et donc homme/animaux)
- 2/ Savoir écouter, pour comprendre et poser les bonnes questions au bon moment à son interlocuteur
- 3/ Petite approche de la gestion de conflit
- 4/ et bien sûr quelques éléments sur des cas concrets de médiation déjà entrepris par la LPO Limousin.

3 jours de préparation et 3 jours d'intervention